



Commission paritaire nationale
de l'emploi
et de la formation professionnelle
de la Pharmacie d'officine

www.cpnefp-pharmacie.org

info@cpnefp-pharmacie.org

DÉCISION

Vu le procès-verbal en date du 12 septembre 2022 du jury d'examen du certificat de qualification professionnelle,

CQP dermo cosmétique pharmaceutique

dont la formation est accessible aux personnes habilitées à délivrer le médicament au public dont les titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie,

Vu le référentiel de certification,

Vu le règlement de l'examen,

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est décerné, pour les candidats du centre de **ORLEANS-BOURGES (45)** à :

Décision partielle n° 2

BOUDIN Alice
CARVALHO Léa
CHEDOTAL Elsa
CHOUKAR Majda
GUILLARD Justine
JASSAUD épouse LACLÉMENCE Delphine
MATIVON Agathe
MONDAIN Océane
PLUT épouse PINEAU Céline [avec les félicitations du jury]
ROMERO Jessica



Fait à Paris, le 12 septembre 2022


la présidente du jury,
Christelle DEGRELLE

Décision à titre purement informatif.

Seul le diplôme signé par le président du jury fait foi et atteste de la possession du CQP.

Cette publication est effectuée sous réserve des éventuelles erreurs matérielles.

tout courrier pour la CPNEFP doit être adressé à son secrétaire :

Michel Le Diréach – 12 av. Favrel et Lincy 56000 VANNES

info@cpnefp-pharmacie.org